

RA / 935 / 2024 DGST / DM / 423 2024 T

## Nous, Maire de la Ville de CAMBRAI,

Vu la demande établie par Monsieur Cyril Henocq, de l'entreprise Lhotellier, par laquelle il nous informe qu'il intervient, rue Leveque, du mercredi 19 juin 2024 au vendredi 20 décembre 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le règlement de voirie communale adopté par la séance du conseil municipal du 28 septembre 2015

Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai.

### Arrêtons :

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à occuper le Domaine Public, rue Leveque, partie comprise entre l'avenue de Dunkerque et la rue René Mouchotte, du mercredi 19 juin 2024 au vendredi 20 décembre 2024, sous réserve de se conformer au Règlement de Voirie en vigueur et restera, seul responsable, des accidents pouvant survenir du fait de cette installation.

Une signalisation sera installée par les soins et sous la responsabilité du pétitionnaire qui sera seul responsable de cette signalisation.

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit, au fur et à mesure de l'avancement du chantier :

Rue Leveque  
partie comprise entre l'avenue de Dunkerque et la rue René Mouchotte

du mercredi 19 juin 2024 au vendredi 20 décembre 2024

**Article 3 :** La circulation des véhicules de toutes sortes pourra être restreinte, limitée à 30 km/h et régulée par des feux de chantier:

Rue Leveque  
partie comprise entre l'avenue de Dunkerque et la rue René Mouchotte

du mercredi 19 juin 2024 au vendredi 20 décembre 2024

**Article 4 :** Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation sera mise en place par le pétitionnaire qui entretiendra ce dispositif et prendra toutes les dispositions nécessaires pour prévenir tous accidents pour lesquels elle sera tenue responsable.

**Article 5 :** Mme la Directrice Générale des Services, Mr le Commissaire de Police et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 19 juin 2024

Par délégation du Maire,  
le conseiller Municipal Délégué  
Jean Pierre Bavencoffe

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'JP Bavencoffe', written over a circular official seal. The seal is also in blue ink and features a central heraldic emblem with a crown on top. The text 'CAMBRAI' is visible at the top of the seal's border, and 'LE 19 JUIN 2024' is visible at the bottom.